



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E45691

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2025

ÉDITÉ LE

02/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Forme juridique : SAS

Capital : 272 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 350 695 482

Siret : 350 695 482 00041

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5400365

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.240134

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.240134

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2024

Raison sociale : ETABLISSEMENTS RAIMOND

32 RUE DE L'ARTISANAT
ZONE INDUSTRIELLE BEAU SOLEIL
44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Téléphone : 02 40 36 50 07

Fax : 02 40 36 51 98

Portable :

Site Internet : www.raimond.fr

E-mail : comptaclient@raimond.fr

Responsabilité légale :
INVERSO MANAGEMENT (811 585 835) / LEBRUN MICHAEL DIRECTEUR
GÉNÉRAL / RUCK STEPHAN CHARLES NON COMMUNIQUE

Effectif moyen : 78

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	25/06/2025
3181 PROB	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	19/06/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2022
7133	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité supérieure) Mention RGE	06/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.